



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 24 mai 2018

Présidence : M. Nicola Cassetta

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal N° 5/2018 du 19 mars 2018 concernant la prescription municipale relative à l'utilisation de la place de sports du PPA « Cœur du Village »
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le préavis N° 5/2018, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du 24 mai 2018.

Le Président

Nicola Cassetta



La Secrétaire

Anita Cochard